

INSEP-MAPI
ICONOTHEQUE (tarifs 2012)
FILMS ET VIDEOGRAMMES
PRESTATIONS TECHNIQUES

Visionnage de films 16 mm et 8 mm : l'heure	30.50
Mise à disposition de DVD	44.00
Numérisation	sur devis

MONTAGE D'EXTRAITS

Premier extrait	82.00
Extrait supplémentaire	20.40

DROITS DE REPRODUCTION

Diffusion (prix par minute commencée)	Avant 1965	Après 1965
TV France pour 1 an et une diffusion	760	500
TV France pour 5 ans et multidiffusions	938	622
TV Europe, pays francophone 5 ans et multidiffusions	1 132	750
TV Monde, hors USA, 10 ans et multidiffusions	1 310	867
TV USA, 10 ans et multidiffusions	1 510	1 005
Edition DVD (prix par minute commencée)	Avant 1965	Après 1965
1 pays, moins de 5000 exemplaires, pour 7 ans	204	153
1 pays, moins de 50 000 exemplaires, pour 7 ans	357	255
Tout pays francophone, moins de 50 000 ex, pour 7 ans	560	460
Nombre illimité pour le monde entier	867	765
Evènement, exposition		
Diffusion dans le cadre d'un évènement (festival, colloque, exposition)	Sur devis	Sur devis

PHOTOGRAPHIES RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Forfait demi-journée, avec prise en charge par un documentaliste de la demande, la recherche dans la base de données et les archives, la numérisation et la communication de photos en basse définition	80
---	----

DROITS DE REPRODUCTION (périodiques et ouvrages)

Quart de page et demi page	82
Page complète	102
Double page	122
Couverture	153
Banc titre (film)	102
Pour les droits mondiaux: majoration de 100 % par document	
Pour le fonds ancien (avant 1945): majoration de 50 % par document	

DROITS D'EXPOSITION (hors frais de tirage et d'encadrement)

Exposition sous cadre à louer	sur devis
Exposition à créer: frais techniques, conception scénographie, montage de l'exposition	sur devis
Pour les droits mondiaux: majoration de 100 %	

Pour un usage à caractère strictement scientifique (mémoire, thèse etc...), nous consulter

Pour l'achat d'un tirage photographique pour une exposition, nous consulter pour le tarif du fichier numérique

Pour une photographie ou un document d'origine pour une exposition, nous consulter

Dans tous les cas, une assurance doit être contractée par le loueur prenant bien en compte la valeur totale des œuvres exposées. La valeur de l'œuvre exposée représente le coût du tirage et de l'encadrement.

La duplication des documents prêtés est strictement soumise à l'autorisation préalable, expresse, écrite de l'iconothèque (MAPI) de l'INSEP.

La mention "**ICONOTHEQUE DE L'INSEP**" est obligatoire, soit en bas de la reproduction, soit dans un index donnant les références et sur tout support de promotion d'un évènement.